

Megaupload : du mythe... à la réalité !

L'Allemand **Kim Schmitz**, surnommé Kim Dotcom, fondateur et patron de Megaupload, interpellé le 20 janvier à Auckland (Nouvelle-Zélande), est sorti de sa prison après le versement d'une caution. La Justice néo-zélandaise a statué sur la demande d'extradition qu'elle avait reçue de son homologue américaine. L'horizon ne cesse cependant de s'obscurcir pour celui qui a fait sa fortune en partie sur le téléchargement illégal de fichiers soumis à droits d'auteur.

La Justice américaine continue en effet d'enquêter et accumule les accusations contre Kim Dotcom et les six autres membres de Megaupload poursuivis, dont deux continuent de lui échapper. Plus de cinquante millions dollars d'avoirs – immobilier, bijoux, montres, comptes bancaires – ont d'ailleurs été saisis, directement après la chasse engagée par le FBI le 19 janvier dernier ou à la suite de l'accusation supplétive qui vient d'alourdir la procédure.

Acte d'accusation supplétif

Ce dernier acte apporterait la preuve de la culpabilité de Megaupload dans la violation des droits d'auteurs. Que des fichiers aient été illégalement proposés en téléchargement, nous le savions. En revanche, les derniers éléments de l'enquête auraient démontré que le site n'a jamais cherché à mettre fin à ces pratiques durant six ans. Selon l'enquête, les bases de données des sites Megaupload.com et Megavideo.com ne montreraient en effet aucune suppression de fichiers mis en ligne.

Dans la foulée, le FBI a relativisé l'importance de Megaupload en révélant les « vrais » chiffres concernant les utilisateurs du site : non pas 180, mais 66,6 millions de membres, et moins de 10 % d'entre eux (6 millions) clients du service d'hébergement de fichiers. Ce qui concrètement signifie que plus de 90 % des membres de Megaupload n'étaient intéressés que par le téléchargement... que l'on imagine illégal.

Le téléchargement continue

D'autres révélations sont attendues dans les prochaines semaines, sur les pratiques du site et de son fondateur, sur sa fortune personnelle comme sur le chiffre d'affaires réel de ses activités.

En tout cas, la fermeture de Megaupload devrait faire l'affaire, et probablement la fortune, de ses concurrents, la mise en ligne illégale de fichiers soumis aux droits d'auteurs ne s'est jamais tarie, malgré une légère fluctuation après le lancement des opérations par le FBI. Les actions des majors du multimédia ne risquent pas dans l'immédiat de mettre fin au téléchargement illégal de fichiers piratés.